

En ligne tous les mardis

06 décembre 2016

LA VIE ECONOMIQUE

- [La croissance du PIB français confirmée à 0,2 % au troisième trimestre](#)
- [Pour les TPE, la reprise est déjà stoppée](#)
- [Loi Travail : le licenciement économique facilité à partir du 1er décembre](#)
- [Le marché automobile français repart à plein régime](#)
- [Pas de hausse pour le Smic en 2017, préconise un comité d'experts](#)
- [Les investissements dans les start-up battent des records !](#)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

- [Vaccination par les pharmaciens, protection maternité : le budget de la Sécu définitivement adopté](#)
- [Airbnb, Drivy...: les particuliers loueurs pourront choisir de relever du régime général](#)
- [Pour l'OCDE, il faut aligner les régimes de retraite public et privé](#)
- [Les millions cachés des déménageurs moldaves](#)

LA VIE DES ENTREPRISES

- [Airbus annonce la suppression de 1 164 postes](#)

LA VIE DES DEPARTEMENTS

- [Yvelines : Versailles - Le Chesnay-Montigny : travail au noir chez le tatoueur](#)
- [Yvelines : 500 000 € non déclarés par le paysagiste fraudeur](#)

VIE DES REGIONS

- [En Ile-de-France, le salaire horaire dépasse de 41 % celui des autres régions](#)

OPINIONS / VIE POLITIQUE

- [François Fillon se pose en sauveur de la Sécurité sociale](#)
- [Touraine à Fillon : la Sécu "va bien"](#)

LIVRES / REVUES DIVERSES / DOCUMENTAIRES

- [Avec "La sociale", le réalisateur Gilles Perret retrace l'histoire de la Sécu](#)

DERNIERE MINUTE

- [Valls démissionne, Cazeneuve nommé Premier ministre](#)

Qu'est-ce que Le.Crible ?

Le.Crible se propose de trier, dans l'actualité économique, politique, législative et réglementaire, toute information utile, directe et indirecte, en relation avec le recouvrement des cotisations de Sécurité sociale.

Outre le suivi de l'actualité, on trouvera dans Le.Crible les projets de textes en débat. Le but étant de pouvoir se forger une opinion en se fondant sur ces projets, sur les commentaires qu'ils suscitent dans toute leur diversité, dans la presse écrite, télévisée, les journaux en ligne, etc.

Une bibliographie est également proposée, qui signale les différentes sorties de livres, là aussi dans un large éventail, sans esprit partisan.

Chaque sujet est systématiquement accompagné d'un lien Internet vers l'article source. Si ce lien est un plus, les sujets sont cependant rédigés de façon à pouvoir être lus sans que le lecteur soit obligé de se référer à la source.

L'équipe de rédaction étant de taille modeste, la couverture de l'actualité ne sera pas exhaustive. Et la formule sera peaufinée au fil des parutions et des réactions des lecteurs qui se manifesteront auprès du mail suivant : eric.tessier@urssaf.fr

LA VIE ECONOMIQUE

● La croissance du PIB français confirmée à 0,2 % au troisième trimestre

Le 29/11/16, l'Insee a indiqué que la croissance du PIB (produit intérieur brut) au troisième trimestre a été de 0,2 % ; un chiffre conforme aux prévisions de l'Insee avancées cet été.

Explication : 01)- La faiblesse de la consommation (stable entre juillet et septembre) ; **02)-** Les mauvais chiffres du commerce extérieur (qui a connu une augmentation des importations). La production des biens et des services : elle a connu une hausse de 0,5 % (contre - 0,2 % au deuxième trimestre). **En détail :** Le raffinage : + 13,6 % ; la construction : + 1 % ; les services : + 0,7 %. On note toutefois des replis dans d'autres secteurs : les matériels pour transport : - 3,2 % ; l'énergie : - 2,5 %. La production générale des biens s'est, elle, stabilisée : 0 %, contre 0,7 % au deuxième trimestre. **L'investissement :** il est en légère hausse : + 0,2 % (contre 0 % au deuxième trimestre). Par contre, l'investissement des entreprises est en baisse : - 0,4 % (après - 0,2 % au deuxième trimestre). **La consommation des ménages :** elle continue de stagner. **Le commerce extérieur :** nouvelle dégradation due à une hausse des importations (+ 2,5 %, après - 1,7 % au deuxième trimestre). **L'Insee :** « *Au total, le solde extérieur contribue négativement à la croissance du PIB, de - 0,6 point* ». **Les prévisions de l'Insee pour le quatrième trimestre :** la croissance devrait atteindre 0,4 %, un « *rebond [qui] serait toutefois trop faible pour compenser le trou d'air subi par l'économie française au printemps* ». Pour l'Insee, sur l'ensemble de l'année 2016, la croissance ne devrait pas dépasser 1,3 % (contre 1,6 % prévu initialement par l'institut). **Les autres prévisions :** la Commission européenne et le FMI (1,3 %) ; l'OCDE (1,2 %), le gouvernement français (1,4 %).

http://lexpansion.lexpress.fr/actualite-economique/la-croissance-du-pib-francais-confirmee-a-0-2-au-troisieme-trimestre_1855027.html

(Source : <http://lexpansion.lexpress.fr> du 29/11/2016, avec AFP)

● Pour les TPE, la reprise est déjà stoppée

Le **baromètre Fiducial** des TPE, réalisé par l'IFOP, indique que la situation des TPE se dégrade, notamment en ce qui concerne leur trésorerie : 26 % des chefs d'entreprise interrogés ont déclaré qu'elle était négative (+ 5 points par rapport à juillet). L'indicateur de situation financière (l'outil qui permet de mesurer l'écart entre le pourcentage des entreprises ayant constaté une amélioration et celui des TPE ayant enregistré une dégradation) baisse : il se situe à - 17 (- 3 points). Un seul point positif : la création nette d'emplois (+ 0,5 point) ; une hausse qui n'arrive néanmoins pas à compenser les postes disparus des entreprises n'existant plus. Le moral des chefs d'entreprise n'est pas au beau fixe : ils sont seulement 28 % à manifester de l'optimisme face à la situation économique de l'Hexagone (- 4 points). Quant au gouvernement, il n'a visiblement pas leur confiance ; seuls 12 % des chefs d'entreprise déclarent lui faire confiance. Le baromètre a également interrogé les patrons de TPE sur l'immigration. 46 % d'entre eux ont déclaré employer (ou avoir employé) au moins un travailleur immigré. Le secteur où l'on trouve le plus de travailleurs immigrés : l'hôtellerie restauration en métropole (69 %). La région où l'on trouve le plus de travailleurs immigrés : l'Île-de-France (66 % toutes activités confondues). La perception des chefs d'entreprise de cette situation : 82 % d'entre eux estiment que c'est une expérience positive. **Le baromètre :** « *Ces salariés enrichiraient les relations et les méthodes de travail (69 %)* ». Enfin, ils sont 51 % à mettre en exergue « *leur apport en termes de créativité et d'innovation au sein de l'entreprise* ». Pour rappel : les TPE (très petites entreprises) composent 98 % du tissu des entreprises françaises.

[http://www.latribune.fr/economie/france/pour-les-tpe-la-reprise-est-deja-stoppee-620720.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20161130](http://www.latribune.fr/economie/france/pour-les-tpe-la-reprise-est-deja-stoppee-620720.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20161130)

(Source : www.latribune.fr du 30/11/2016, Fabien Piliu)

[Retour au sommaire](#)

● Loi Travail : le licenciement économique facilité à partir du 1er décembre

Le 01/12/16 est la date d'entrée en vigueur de la redéfinition des motifs de licenciement économique. C'est l'une des mesures qui avait été les plus contestées par les centrales syndicales dans la loi Travail. A compter du 1^{er} décembre donc, **deux nouveaux motifs économiques font leur entrée dans le Code du travail** : la réorganisation de l'entreprise

nécessaire à la sauvegarde de sa compétitivité et la cessation d'activité. Sont aussi précisées les difficultés dues à une baisse « *significative des commandes ou du chiffre d'affaires* » par rapport à la même période de l'année précédente ; elles sont également différenciées selon la taille des entreprises. Ainsi, les entreprises de moins de 11 salariés auront la possibilité d'avoir recours au licenciement économique si elles connaissent, durant au moins un trimestre, une baisse « *significative des commandes ou du chiffre d'affaires* ». Pour celles ayant moins de 50 salariés, ce sera deux trimestres. Pour celles de 50 à 299, trois trimestres et, enfin, pour celles de 300 salariés et plus, quatre trimestres. **L'Express** : « *Objectif affiché du texte : "sécuriser" ces licenciements face au juge prud'homal, qui peut condamner une entreprise à des dommages et intérêts s'il estime la rupture du contrat de travail "sans cause réelle et sérieuse". Et limiter ainsi, selon le gouvernement, la "peur" de licencier, - donc la peur d'embaucher -, pour in fine favoriser l'emploi en CDI* ». **Les réactions du patronat** : **Jean-Michel Pottier**, en charge des Affaires sociales, **CGPME** : « *Il y aura désormais un élément incontestable par le juge qui va pouvoir sécuriser l'éventuel licenciement. [Il existe] une vraie peur du juge, parce qu'une petite boîte qui est mal à l'aise avec des systèmes juridiques complexes peut faire des erreurs de procédure qui lui coûtent des indemnités délirantes. [...] Les patrons de TPE-PME cherchent tous les moyens pour ne pas embaucher, par crainte d'être coincés en cas de retournement de conjoncture. [Toute] dédramatisation de la rupture [est favorable à l'emploi]* ». En ce qui concerne les grandes entreprises, l'enthousiasme paraît plus modéré. **Sylvain Niel**, avocat chez **Fidal** : « *Les DRH n'attendent pas le doigt sur la gâchette, cette réforme ne fait qu'entériner une jurisprudence déjà sévère* ». **Le Medef**, de son côté, trouve dommage que le gouvernement « *ait renoncé à changer le périmètre d'appréciation des difficultés, qui aurait permis, comme ailleurs en Europe, de les évaluer au niveau national et non plus international* ». **Danièle Chanal**, syndicat d'avocats des entreprises **AvoSial** : « *Tout le malheur du licenciement économique en France vient de la question du périmètre. Demain si une filiale perd 400 000 euros par mois en Auvergne mais qu'au Mexique le groupe est bénéficiaire, il n'aura toujours pas de motif pour la restructurer. Cela va continuer à décourager d'investir en France. [...] L'effet de la loi ne sera pas nul pour autant. Il y a clairement des entreprises dont les indicateurs vont "matcher" avec la nouvelle définition et qui attendent décembre pour démarrer leurs plans en se basant sur les nouveaux indicateurs qui n'imposent pas à une entreprise de perdre de l'argent pour licencier. Mais je ne pense pas qu'il va y avoir une explosion des plans* ». La crainte d'une explosion des licenciements, c'est précisément ce qui inquiète **du côté des salariés**. **Judith Krivine**, avocate chez **Dellien associés** : « *La loi va naturellement faciliter les licenciements puisqu'elle fixe des cas dans lesquels ils seront "automatiquement" considérés comme justifiés, au regard d'indicateurs comptables sur lesquels de nombreux employeurs peuvent aisément jouer* ». **Me Etienne Colin** : « *En pré-constituant le motif économique, la loi va contraindre le juge et le contourner. Or seul un travail humain peut permettre de vérifier que les montages d'une entreprise correspondent à de réelles difficultés. [Un exemple : la baisse du chiffre d'affaires,] dont la jurisprudence a toujours considéré qu'elle ne pouvait à elle seule constituer un motif économique. Ce critère ne veut rien dire en soi, une entreprise d'un secteur très profitable comme l'industrie pharmaceutique peut présenter un chiffre d'affaires inférieur à celui de l'année précédente mais demeurer très riche. [Il y aura une recrudescence des licenciements] surtout dans les petites entreprises qui ont préféré ces dernières années recourir aux ruptures conventionnelles* ».

http://lentreprise.lexpress.fr/rh-management/droit-travail/le-licenciement-economique-facilite-a-partir-du-1er-decembre_1855215.html

(Source : <http://lentreprise.lexpress.fr> du 30/11/2106, Tiphaine Thuillier avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

● Le marché automobile français repart à plein régime

D'après le CCFA (comité des constructeurs français d'automobiles), le marché automobile français est bien reparti en novembre (+ 8,5 % de croissance par rapport au mois de novembre 2015, + 5 % sur 11 mois). 1,82 million de voitures neuves ont été vendues sur 11 mois. Renault a connu une hausse importante de ses immatriculations (+ 23,3 %), surtout

grâce à Dacia (+ 60,4 %). Les ventes de PSA se sont, elles, contractées de 2,8 %. Dans le détail : DS (- 24,9 %), Citroën (- 5,6 %), Peugeot (+ 0,7 %). PSA reste toutefois numéro un des ventes dans l'Hexagone (28,3 % de part de marché des voitures neuves), avec néanmoins une progression (0,4 %) plus faible que la moyenne (0,5 %). Renault gagne presque un point de part de marché sur 11 mois (25,6 % des immatriculations, et une croissance des volumes de 8,9 %). Au total, les constructeurs français possèdent 54 % du marché des voitures neuves. Ils monopolisent aussi le top 10 des modèles les plus vendus : Renault Clio (5,5 % du marché), Peugeot 208 (4,9 %), Peugeot 308 (3,9 %).

[http://www.challenges.fr/automobile/actu-auto/en-france-les-ventes-de-voitures-neuves-enregistrent-une-hausse-de-8-5-440903#xtor=EPR-1-\[ChaActu10h\]-20161201](http://www.challenges.fr/automobile/actu-auto/en-france-les-ventes-de-voitures-neuves-enregistrent-une-hausse-de-8-5-440903#xtor=EPR-1-[ChaActu10h]-20161201)

(Source : www.challenges.fr du 01/12/2016, avec AFP)

● Pas de hausse pour le Smic en 2017, préconise un comité d'experts

Le comité d'experts économiques chargé de donner un avis sur une éventuelle augmentation du SMIC au gouvernement vient de livrer ses conclusions : il ne faut pas revaloriser le SMIC au-delà du minimum légal, « *calculé d'après l'inflation et les indices salariaux* ». C'est la cinquième fois consécutive que le comité émet cette recommandation. Pourquoi ? Parce que, d'après les experts, « *la conjoncture et l'emploi ne sont pas suffisamment bien orientés cette année pour préconiser une hausse du salaire minimum* ». En cause notamment, le taux encore trop élevé de chômage des jeunes. **Le comité** : « *Une revalorisation trop forte représente "un risque de déstabilisation" qui dissuaderait leur embauche* ». On trouve là la même logique qui était exposée dans leur avis pour l'année 2015 : « *Ce n'est pas le moment d'ajouter à l'incertitude en cherchant à accélérer dès à présent la hausse des salaires. [...] Dans ces conditions, s'en tenir à l'indexation légale du SMIC sur l'inflation et les indices salariaux semble le plus raisonnable* ». Le gouvernement se prononcera le 19/12/16. Les membres du PS les plus à gauche appellent à une revalorisation du salaire minimum. **Marie-Noëlle Liennemann, sénatrice PS** : « *Ce serait bien la première fois dans l'histoire qu'un gouvernement de gauche n'aurait engagé durant tout un mandat aucune hausse des bas salaires et du salaire minimum, entretenant la fausse idée que la rémunération des salariés serait un handicap pour notre développement économique* ».

<http://lexpansion.lexpress.fr/actualite-economique/des-experts-preconisent-de-ne-pas-augmenter-le-smic-en-2017-1854681.html>

(Source : <http://lexpansion.lexpress.fr> du 28/11/2016)

[Retour au sommaire](#)

● Les investissements dans les start-up battent des records !

D'après le cabinet **CB Insights**, spécialiste du venture capital (capital risque), et de l'angel investment, les investissements dans les start-up ont atteint des records en 2016, pour atteindre leur plus haut niveau depuis cinq ans. Au troisième trimestre 2016, le nombre de levées de fonds réalisées par les start-up françaises a atteint 368 (contre 215 en pour la totalité de l'année 2015). Les investissements récoltés sont de l'ordre de 1,4 milliard d'euros (contre 1,1 milliard d'euros pour la totalité de l'année 2015). Depuis 2012, c'est 5,1 milliards d'euros qu'ont récolté les start-up françaises. **Tour Heddo** : « *Au troisième trimestre, les start-up [françaises, Ndlr] ont d'ailleurs mobilisé plus de financements que le total de l'écosystème de start-up allemand, approchant les niveaux enregistrés au Royaume-Uni. Et l'année 2016 n'est pas terminée !* ». Le tourisme a connu deux opérations d'envergure : **01)- BlaBlaCar**, plateforme de covoiturage, a enregistré la quatrième plus grosse levée de fonds du troisième trimestre (près de 23 millions d'euros) ; **02)-** Le rachat par l'anglais TrainLine de **CaptainTrain** (178 millions d'euros) se situe au troisième rang des plus gros rachats de start-up de l'année 2016. D'une manière générale, les investissements dans les start-up dédiées au voyage sont particulièrement fructueux en 2016 « *avec déjà 26 opérations de financement représentant un montant total de 107 millions d'euros, bien au-delà des chiffres de 2015* ». Enfin, les investissements sur les technologies mobiles connaissent une nette accélération. **Tour Hebdo** : « *Alors que ceux-ci représentaient 13 % du total des financements sur les deux premiers trimestres de 2016, ils atteignent 20 % au troisième*

trimestre. En valeurs, près de 30 opérations de financement ont apporté environ 95 millions d'euros aux start-up positionnées sur le mobile et les télécoms ».

<http://www.tourhebdo.com/actualites/detail/97369/les-investissements-dans-les-start-up-battent-des-records.html>

(Source : www.tourhebdo.com du 01/12/2016, Didier Forray)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

● Vaccination par les pharmaciens, protection maternité : le budget de la Sécu définitivement adopté

Le 05/12/16, le **PLFSS** (projet de loi de financement de la Sécurité sociale) a été définitivement adopté par le Parlement, après huit semaines d'examen. Ont voté pour les socialistes et les radicaux de gauche ; contre Les Républicains, l'UDI et le Front de gauche. **Marisol Touraine**, ministre des Affaires sociales : « *[C'est un PLFSS] de justice, qui fait progresser les droits de nos concitoyens tout en garantissant l'équilibre de nos comptes sociaux. [...] La fin des déficits sociaux restera comme l'une des marques de ce quinquennat* ». Pour le gouvernement, le déficit du régime général (maladie, retraites, famille, accidents du travail) devrait être ramené en 2017 à 400 millions d'euros (contre 3,4 milliards en 2016). Pour ce faire, la branche maladie devra réaliser 4 milliards d'économies. **L'Ondam** (objectif national de dépenses d'assurances maladie) a été fixé, toujours par le gouvernement, à 2,1 % (après 1,75 % à l'origine). Pourquoi ? Pour prendre en compte les dépenses liées aux revalorisations prévues dans la convention médicale. Les pharmaciens pourront pratiquer la vaccination antigrippe. Pour **Marisol Touraine**, il s'agit là d'une avancée « *importante [et] une simplification pour la vie des patients* ». La protection maternité des femmes médecin est améliorée, grâce à une prime de 3 000 euros pendant 3 mois – prime toutefois réservée à celles qui exercent des tarifs opposables (secteur I et contrat d'accès aux soins). Des économies doivent être poursuivies dans ce PLFSS, comme « *le développement du virage ambulatoire ou celui des médicaments génériques* ». Le tabac à rouler, lui, va augmenter (+ 15 %). Le Sénat avait sérieusement remanié le PLFSS, en supprimant notamment le tiers payant généralisé. L'Assemblée nationale ayant le dernier mot, c'est sa version qui, en définitive, est adoptée.

http://www.lequotidiendumedecin.fr/actualites/article/2016/12/05/vaccination-par-les-pharmaciens-protection-maternite-le-budget-de-la-secu-definitivement-adopte-842551?xtor=EPR-1-%5BNL_derniere_heure%5D-20161205#utm_source=qdm&utm_medium=newsletter&utm_term=&utm_content=20161205&utm_campaign=NL_derniereheure

(Source : www.lequotidiendumedecin.fr du 05/12/2016, Stéphane Long)

● Airbnb, Drivy...: les particuliers loueurs pourront choisir de relever du régime général

Le 28/11/16, les députés ont remanié un article du PLFSS, qui concerne l'économie collaborative. Le but : permettre aux particuliers loueurs de pouvoir choisir de relever du régime général – sans être obligés de s'inscrire comme auto-entrepreneurs. **Christian Eckert**, secrétaire d'Etat au Budget : « *[Cela permettra de] simplifier les démarches des personnes qui exercent ces activités professionnelles accessoires* ». Sont aussi concernés les quelques 4 000 gîtes ruraux (moins de 10 % de l'ensemble des gîtes ruraux) « *qui auraient subi un effet de seuil trop important* » de conserver un système d'abattement forfaitaire plutôt que de cotiser sur leurs revenus réels. Enfin, a été supprimée la mention de zonages pour l'application de la mesure, afin qu'elle ait « *une portée générale et permanente sur l'ensemble du territoire* ».

<http://www.boursorama.com/actualites/airbnb-drivy-les-particuliers-loueurs-pourront-choisir-de-relever-du-regime-general-a6c3a29732d03dc53247d30a90f43e1d>

(Source : www.boursorama.fr du 28/11/2016, AFP)

[Retour au sommaire](#)

● Pour l'OCDE, il faut aligner les régimes de retraite public et privé

Selon l'OCDE, l'homogénéisation des régimes de retraite public-privé dans un cadre unifié permettant de couvrir tous les travailleurs selon les mêmes règles, ne peut que produire

toute une série d'avantages. **Les facteurs mis en avant par l'OCDE : 01)-** L'équité. **Le Figaro** : « *Il est difficile de justifier que les fonctionnaires aient besoin d'un niveau de remplacement plus élevé que les salariés du privé* ». **02)-** Un effet en termes d'efficacité économique. Ainsi, un régime unifié entraînerait d'importantes économies, « *en particulier en ce qui concerne la collecte des cotisations, la tenue de dossiers et le paiement des prestations* ». **03)-** Supprimer le frein à la mobilité des travailleurs que constitue le maintien de régimes différents. Exemple type : pour ne pas perdre leurs avantages, les fonctionnaires n'ont pas envie de passer dans le privé. **Le Figaro** : « *Cela crée des rigidités dans la gestion des carrières, freine la capacité d'adaptation des fonctionnaires aux évolutions sectorielles et les décourage de saisir de nouvelles opportunités d'emploi qui s'offrent à eux* ». **L'OCDE** : « *Un régime de pension commun favoriserait les passages et faciliterait la mobilité de la main-d'œuvre* ».

<http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2016/12/05/20002-20161205ARTFIG00095-pour-l-ocde-il-faut-aligner-les-regimes-de-retraite-public-et-privé.php>

(Source : www.lefigaro.fr du 05/12/2016, Marie-Cécile Renault)

● Les millions cachés des déménageurs moldaves

Un ancien proxénète moldave, reconverti dans le déménagement à Goussainville (95) a été arrêté et déféré devant la justice. Motif : arnaque aux impôts et à l'Urssaf. Dans le cadre de quatre sociétés, il employait illégalement des compatriotes à lui, tous en les logeant « *dans des conditions très précaires* ». C'est l'Office central de lutte contre le travail illégal (Oclti) à Goussainville, Paris et Clichy-sous-Bois (Seine-Saint-Denis) qui est intervenu. Le magistrat de la section financière du parquet de Pontoise a indiqué qu'environ 2 M€ de cotisations avaient été éludés par le gérant et ses complices, par le biais de quatre entreprises encore en activité au moment de l'enquête. L'administration fiscale aurait été, elle, lésée de 6 M€, dont 3 M€ pour la seule société le Grand départ de Goussainville, rue Jean-Monnet. A ajouter à cela les revenus non déclarés des gérants. **Le Parisien** : « *Le patron moldave soupçonné d'être à la tête du réseau n'est pas un inconnu de la justice. Il était interdit de séjour en France définitivement depuis sa condamnation en 2006 par la cour d'appel de Versailles. Il avait alors écopé de 7 ans de prison pour proxénétisme. Sa présence en France lui vaut d'avoir été jugé par le tribunal vendredi soir, en comparution immédiate. Deux ans ferme ont été requis à son encontre, ce qui assurerait sa présence lors du procès prévu au printemps* ».

<http://www.leparisien.fr/espace-premium/val-d-oise-95/les-millions-caches-des-demenageurs-moldaves-28-11-2016-6384294.php>

(Source : www.leparisien.fr du 28/11/2016, Frédéric Naizot)

[Retour au sommaire](#)

LA VIE DES ENTREPRISES

● Airbus annonce la suppression de 1 164 postes

Le 29/11/16, le groupe **Airbus** a annoncé, dans le cadre d'un plan de restructuration, la suppression de 1 164 postes en Europe. Parmi ces suppressions, notons la fermeture du site de Suresnes (92). Thierry Baril, DRH, a expliqué que ces suppressions se feraient sur la base du volontariat ; il n'a cependant pas exclu des licenciements secs, « *si [les] objectifs ne sont pas atteints en 2018* ». **M. Baril** : « *L'impact social du plan Gemini représente 1 164 positions. [...] 325 postes vont être transférés, principalement de Suresnes et du site allemand d'Ottobrunn, près de Munich, vers Toulouse* ». A Suresnes, c'est l'activité de recherche qui est supprimée ; seuls seront maintenus une dizaine d'emplois de relation publique. Les réactions. **Yvonnick Dréno**, coordinateur **FO** pour Airbus group (majoritaire) : « *La direction a confirmé la suppression de 1 164 postes dans tous les sites et la création de 230 emplois, ce qui fait un solde net de moins de 1 000 suppressions de postes au total. [...] La direction a confirmé la fermeture à mi-2018 du site de Suresnes, soit 308 suppressions de postes et 150 "mobilités" de Suresnes vers Toulouse* ». Les syndicats dénoncent une logique financière, Airbus étant « *à la tête d'un carnet de commandes record de près de 1 000 milliards d'euros, soit 8 à 10 ans de production* ». Mais pour la direction, il lui faut poursuivre la réduction des coûts, « *dans un contexte de concurrence exacerbée avec son rival américain Boeing et la venue sur le marché* ».

d'avionneurs chinois ». **M. Dréno** : « La direction a semblé être très attentive au traitement social, il va y avoir un ensemble de mesures comme des retraites anticipées, des reclassements, de la mobilité. [...] On espère encore une fois cette fois-ci réussir à une prise en compte sociale. [...] On suspecte la direction de vouloir faire des économies. La finance a pris une part de plus en plus importante chez Airbus. L'entreprise dit qu'elle veut diminuer la "bureaucratie" mais ses salariés dont les postes sont supprimés ne font pas partie de cette "bureaucratie" ». **La CFE-CGC** : « Plus le nombre de postes impactés restera conséquent, plus la facture sociale sera lourde, plus la Direction devra mettre "la main au portefeuille" ».

[http://www.challenges.fr/entreprise/aeronautique/airbus-annonce-la-suppression-de-1-164-postes_440613#xtor=EPR-3-\[ChaDerMin\]-20161129](http://www.challenges.fr/entreprise/aeronautique/airbus-annonce-la-suppression-de-1-164-postes_440613#xtor=EPR-3-[ChaDerMin]-20161129)

(Source : www.challenges.fr du 29/11/2016, avec AFP)

LA VIE DES DEPARTEMENTS

● Yvelines : Versailles - Le Chesnay- Montigny : travail au noir chez le tatoueur

Le 28/11/16, un tatoueur a comparu devant le tribunal correctionnel de Versailles. Motif : travail dissimulé. Il aurait ainsi employé en 2013 et 2014 une douzaine de salariés au noir dans différents salons : Versailles, Le Chesnay, Montigny-le-Bretonneux. Pour le tatoueur, c'est le fait d'appartenir à un monde artistique qui est cause de tout, arguant que les salariés ne restent « pas plus de quelques semaines, passant d'un lieu à un autre pour travailler selon leurs envies ». **Le tatoueur** : « J'ai fait cela aussi, alors je respecte cette façon de vivre ». La présidente du tribunal lui a alors fait remarquer qu'un tatoueur touche environ 1 500 euros par mois, une somme qui « ressemble plus à des salaires qu'au versement de prestations ». Une ex-employée a ensuite expliqué qu'un contrat de travail lui avait été promis, mais que ce contrat ne s'était jamais matérialisé. Autre reproche fait au tatoueur : avoir fait des fausses factures dans le but de dissimuler ses fraudes. Une peine de deux mois de prison avec sursis et 7 000 € d'amende a été requise par le procureur. **Le Parisien** : « L'avocate du prévenu a plaidé la relaxe en rappelant que les tatoueurs se revendiquent comme des artistes, organisés autour d'un syndicat qui plaide en faveur de la liberté de créer et refuse de se voir organisé comme les métiers de l'artisanat ». Verdict le 13 décembre prochain.

[http://www.leparisien.fr/versailles-78000/versailles-le-chesnay-montigny-travail-au-noir-chez-le-tatoueur-29-11-2016-6391221.php#xtor=EREC-1481423601----"Default_value"@1](http://www.leparisien.fr/versailles-78000/versailles-le-chesnay-montigny-travail-au-noir-chez-le-tatoueur-29-11-2016-6391221.php#xtor=EREC-1481423601----)

(Source : www.leparisien.fr du 29/11/2016, Julien Constant)

● Yvelines : 500 000 € non déclarés par le paysagiste fraudeur

Les gendarmes de Chevreuse (78) ont interpellé le responsable d'une entreprise fantôme qui aurait employé illégalement 25 personnes entre 2013 et 2016. Le responsable, un paysagiste, n'avait pas déclaré sa société au tribunal de commerce. **Une source proche du dossier** : « Il agissait en chef d'entreprise, leur donnait des instructions, fournissait le matériel de jardinage, les conduisait sur les chantiers et démarchait sa clientèle ». L'homme se faisait payer par chèques emploi service, par chèques ou en espèces par ses clients. **Le Parisien** : « Pour rémunérer ses salariés non déclarés, il leur remettait en espèces un salaire qui pouvait atteindre jusqu'à 50 % de la valeur du prix du chèque emploi service remis par les particuliers ». La MSA et les impôts auraient été lésés de 400 000 euros, pour un chiffre d'affaires de 800 000 euros sur cinq ans. Le dossier est désormais entre les mains du parquet de Versailles.

<http://www.leparisien.fr/espace-premium/yvelines-78/500-000-eur-non-declares-par-le-paysagiste-fraudeur-30-11-2016-6392787.php>

(Source : www.leparisien.fr du 30/11/2016, Le Parisien JC)

[Retour au sommaire](#)

VIE DES REGIONS

● En Ile-de-France, le salaire horaire dépasse de 41 % celui des autres régions

Selon l'**Insee** et la **Dares**, le salaire horaire à Paris et dans sa région est supérieur de 41 % à celui des autres régions. Le salaire moyen est de 23,9 euros en Île-de-France (IDF), contre 17 euros en moyenne dans les autres régions. En dehors de cela, les disparités entre

régions sont plutôt faibles. La raison de cette différence entre Paris et le reste de la France : la différence de structure de l'emploi. Les cadres représentent 28 % des postes de travail, contre 12 % en moyenne dans l'Hexagone. 46 % des salariés sont titulaires d'un diplôme du supérieur, contre 33,20 % dans le reste de l'Hexagone. Le salaire moyen des cadres est 2,5 fois plus élevé que celui des employés et ouvriers. Dans le détail : Cadres : 34,50 euros, employés : 13,70 euros, ouvriers : 14,20 euros. **Les régions avec de bons niveaux de rémunération** : Auvergne-Rhône-Alpes (17,90 euros) et Provence-Alpes-Côte d'Azur (17,50). **La région classée au dernier rang du classement** : la Corse (15,60 euros de l'heure), loin derrière les départements d'outre-mer. **Le Monde** : « *L'étude de l'Insee et de la Dares se conclut toutefois sur une note positive pour les salariés de province, puisque l'écart avec la région parisienne a légèrement baissé entre 2010 et 2012. En deux ans, les rémunérations ont plus augmenté pour les ouvriers (6,5 %) et employés (5,8 %) que pour les cadres (1,2 %) ».*

http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2016/11/28/en-ile-de-france-le-salaire-horaire-depasse-de-41-celui-des-autres-regions_5039717_4355770.html

(Source : www.lemonde.fr du 28/11/2016, Anne-Aël Durand)

OPINIONS / VIE POLITIQUE

● François Fillon se pose en sauveur de la Sécurité sociale

Le 28/11/16, **François Fillon**, candidat de la droite aux élections présidentielles, est intervenu sur France 2. Sujet : la Sécurité sociale. **M. Fillon** : « *[Mon projet prévoit de] redéfinir les rôles respectifs de l'assurance publique et de l'assurance privée, en focalisant l'assurance maladie notamment sur les affections graves ou de longue durée [et sur] le panier de soins "solidaire" ».* Le reste serait pris en charge par une complémentaire santé. M. Fillon a également pris l'engagement « *de faire en sorte que toutes les personnes qui doivent être protégées, qui ont des revenus modestes ou moyens, ne seront pas moins bien remboursées [après sa réforme, Ndlr]. [Je veux même] que les personnes les plus modestes et âgées [soient] mieux remboursées qu'aujourd'hui, [à la fois par la Sécurité sociale ou par les mutuelles, Ndlr] ».* **Marisol Touraine**, ministre des Affaires sociales, l'ayant accusé de vouloir « *ni plus ni moins privatiser le système de santé* », **M. Fillon** lui a répondu : « *Moi ce que je veux, c'est sauver la Sécurité sociale* ». Avant de vanter la réforme de 2003 du régime par répartition des retraites : « *Aujourd'hui non seulement il n'est pas à terre mais je considère que j'ai largement contribué à le sauver* ». En ce qui concerne les soins qui relèveraient de la Sécurité sociale et ceux qui relèveraient des assurances privées, **M. Fillon** n'a pas détaillé : « *Je vais travailler avec les professions de santé, avec les responsables de l'assurance maladie, avec tout ceux qui ont un rôle dans ce domaine, pour travailler à un projet qui doit être un projet permettant l'équilibre de la sécurité sociale mais améliore la couverture des soins en particulier pour les plus modestes* ».

<http://www.la Tribune.fr/economie/france/francois-fillon-se-pose-en-sauveur-de-la-securite-sociale-620660.html#xtor=EPR-2-%5BI-actu-du-jour%5D-20161129>

(Source : www.la Tribune.fr du 29/11/2016, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

● Touraine à Fillon : la Sécu "va bien"

Le 30/11/16, **Marisol Touraine**, ministre des Affaires sociales, a réagi au programme de **François Fillon** concernant la Sécurité sociale, s'il était élu président de la république. **M. Touraine** : « *La Sécurité sociale va bien. Ce n'est pas simplement moi qui le dis, mais tous les organismes indépendants qui en regardant les comptes disent qu'elle n'a jamais été aussi bien depuis 2001. Les comptes sont maîtrisés et des prises en charge ont été étendues [et] globalement nous sommes à l'équilibre. [Il reste] encore des économies à faire. [...] [François Fillon veut] donner les clés de la santé aux assurances privées, complémentaires ou aux mutuelles* ». **Le Figaro** : « *Soulignant que François Fillon propose de concentrer les remboursements de la Sécu aux maladies graves ou chroniques, elle s'est interrogée sur la prise en charge par exemple du suivi d'une grossesse ou du suivi d'une personne âgée atteinte d'hypertension* ». **M. Touraine** : « *[François Fillon propose] une rupture dans le consensus français pour la Sécurité sociale, un programme dangereux de retour en arrière qui va fragiliser les classes moyennes, les personnes âgées, les familles.*

[...] C'est un programme qui consiste à dire: vous êtes pauvre, on vous rembourse complètement, vous n'êtes pas pauvre, vous devrez payer nettement davantage ».

<http://www.lefigaro.fr/flash-eco/2016/11/30/97002-20161130FILWWW00066-touraine-a-fillon-la-secu-va-bien.ph>

(Source : www.lefigaro.fr du 30/11/2016, avec AFP)

LIVRES / REVUES DIVERSES / DOCUMENTAIRES

● Avec "La sociale", le réalisateur Gilles Perret retrace l'histoire de la Sécu

Une fois n'est pas coutume, ce n'est pas un livre que nous vous présentons ici, mais un documentaire. Documentaire militant, précisons-le. Le 09/11/16 est sorti au cinéma un film de **Gilles Perret**, "La sociale", qui raconte l'histoire de la Sécurité sociale. **L'un des témoins du défilé du 01/05/1945**, cité dans le documentaire : « [La Sécurité sociale] a vraiment libéré les catégories les plus basses de la société de ce sentiment d'insécurité qui était véritablement le cancer de la société française ». **Un autre témoin** : « Tout à coup, les corps se sont relevés et moi je voyais les effets de cette Sécurité Sociale dans la chair même, le regard même des gens qui m'entouraient ». **Gilles Perret**, réalisateur : « L'idée de vouloir tous se protéger collectivement, de tous cotiser, c'est quand même chouette comme histoire et c'est beaucoup plus beau que ce qu'on raconte au quotidien sur la Sécu, que ça ne marche pas, que le trou se creuse ou que des fainéants y travaillent ». "La sociale" présente des archives inédites, ainsi qu'un hommage aux "pères fondateurs". Parmi eux, Ambroise Croizat, ministre du Travail dans l'immédiate après-guerre. **Michel Carré**, directeur de cinéma : « [Ce qui fait la force du film, c'est] la beauté des personnages rencontrés, des personnes qui ont sacrifié beaucoup de choses tout au long de leur vie pour le bien commun et la fraternité ». **France 3 régions** : « A l'occasion de la sortie en salle de ce film engagé, de nombreux débats sont organisés partout en France, nul doute que ce documentaire en suscitera ».

<http://france3-regions.francetvinfo.fr/alpes/haute-savoie/sociale-realisateur-gilles-perret-retrace-histoire-secu-1121261.html>

(Source : <http://france3-regions.francetvinfo.fr> du 02/11/2016, Aurélie Massait)

DERNIERE MINUTE

● Valls démissionne, Cazeneuve nommé Premier ministre

Manuel Valls, ayant annoncé le 05/12/16 sa candidature à la primaire de la gauche pour l'élection à la présidence de la république, a démissionné le 06/12/16 de son poste de premier ministre. Il a été remplacé par **Bernard Cazeneuve**, ministre de l'Intérieur. Un remaniement ministériel suit. **L'Elysée** : « Monsieur Manuel Valls a remis ce jour la démission du gouvernement au président de la République, qui l'a acceptée. Le Président de la République a nommé Monsieur Bernard Cazeneuve Premier ministre et l'a chargé de former le nouveau gouvernement ». **François Hollande**, président de la république : « J'ai nommé @BCazeneuve Premier Ministre et je l'ai chargé de former le nouveau gouvernement ».

[http://tempsreel.nouvelobs.com/politique/election-presidentielle-2017/20161206.OBS2227/en-direct-manuel-valls-demissionne-remaniement-imminent.html#xtor=EPR-3-\[ObsDerMin\]-20161206](http://tempsreel.nouvelobs.com/politique/election-presidentielle-2017/20161206.OBS2227/en-direct-manuel-valls-demissionne-remaniement-imminent.html#xtor=EPR-3-[ObsDerMin]-20161206)

(Source : <http://tempsreel.nouvelobs.com> du 06/12/2016)

[Retour au sommaire](#)

Le.Crible, la lettre d'information hebdomadaire de l'Urssaf Ile-de-France. En ligne tous les mardis
Directeur de publication : le directeur Philippe Renard
Rédacteur en chef : Eric Tessier
Contact : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous ne désirez plus recevoir cette newsletter, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : eric.tessier@urssaf.fr

A l'inverse, si vous n'êtes pas abonné(e) et désirez l'être, merci d'envoyer un mail à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr
Si vous êtes abonné(e) et changez d'adresse électronique, et si vous souhaitez rester abonné(e), merci d'envoyer votre nouvelle adresse électronique à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr